



Le 29 janvier 2013

8^{ème} réunion de négociation : Renault sas et filiales industrielles

POURSUITE DES NEGOCIATIONS DANS LA PERSPECTIVE D'UN PROJET D'ACCORD AU SERVICE D'UNE AMBITION INDUSTRIELLE FRANCAISE

Renault et les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT, et FO ont tenu ce mardi 29 janvier une 8^{ème} réunion dans le cadre du cycle de négociation visant l'élaboration des conditions de mise en place d'un socle solide et durable aux activités de Renault en France.

La direction a réaffirmé sa volonté de renforcer la compétitivité des activités de Renault en France et de proposer un accord pour que ce niveau de compétitivité puisse être obtenu sans fermer de site, ni recourir à un plan social ou à un plan de départs volontaires. L'accord proposé aux organisations syndicales vise la mise en place d'organisations cohérentes et l'attribution de volumes de fabrication permettant de tenir ces engagements. Lors de cette réunion, les organisations syndicales ont chacune présenté leurs propositions au regard de celles de la direction. Ces présentations ont été suivies d'échanges portant sur les modalités d'application des mesures proposées par la direction.

Ces négociations se poursuivront lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 5 février.

POINTS DE DISCUSSION POUR UN PROJET D'ACCORD RESPONSABLE

Lors de cette huitième réunion, les organisations syndicales ont chacune présenté leurs propositions concernant les mesures présentées par Renault lors des réunions précédentes. Les modalités d'application des mesures dans le cadre d'un accord ont ensuite été débattues :

- Concernant les détachements intersites, il a été confirmé que Renault privilégierait le recours au volontariat comme solution première ; la direction s'est par ailleurs engagée à ce que les salariés aient connaissance des postes à pourvoir au moins deux mois avant le début du détachement. Un observatoire serait mis en place pour veiller aux situations individuelles.
- Concernant la mutualisation au sein des pôles régionaux, cette proposition serait inscrite dans le projet d'accord. La mise en place des nouvelles organisations feraient l'objet de consultations préalables auprès des institutions représentatives du personnel.

MEDIAS INTERNES – Pour un usage strictement interne

<http://intranet.renault.com/declic-com/> - agence.inforint@renault.com

- Concernant les compteurs de temps (congés capitalisés etc.), Renault s'est engagé à préserver les droits déjà acquis par les salariés. Une commission paritaire serait également mise en place pour en suivre l'évolution. Les discussions ont porté sur le niveau maximum de jours capitalisables et la possibilité dans certaines conditions, de monétiser les jours acquis par exemple pour le rachat de trimestre ou de faciliter le versement de jours sur le PERCO.

Les autres mesures seront étudiées la semaine prochaine

ETRE COMPETITIF POUR ENGAGER UNE DYNAMIQUE DE CROISSANCE EN FRANCE

Lors de cette journée, Renault a réprécisé les enjeux de ces négociations et les engagements qu'elle était déterminée à confirmer dans le cadre d'un accord.

Face à la baisse structurelle du marché européen, il s'agit d'anticiper la mise en œuvre des mesures indispensables au renforcement de la compétitivité des activités de Renault en France, afin de retrouver une dynamique de croissance.

- En matière industrielle, Renault s'engagerait à conserver l'ensemble des sites de fabrication : la signature d'un accord permettrait d'augmenter le volume de production des sites français de 180 000 véhicules (100 000 véhicules liés au renouvellement du plan gamme de Renault et à l'effet marché, et 80 000 véhicules en provenance de nos partenaires) pour le porter à plus de 700 000 véhicules par an.
- En matière d'ingénierie et de fonctions supports, la direction s'engagerait à maintenir les activités corporate cœur de métier en France.
- En matière de qualité de vie au travail, la direction s'engagerait à ce que l'ensemble des mesures négociées soit source d'une meilleure efficacité collective et de motivation pour tous.

Renault et les organisations syndicales se réuniront le 5 février pour poursuivre l'étude des propositions et modalités d'application qui pourraient être inscrites dans un projet d'accord.